

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

24/04/2014

24/04/2014

2014-0230

1. Intitulé du projet

Construction de locaux pour les services académiques de Lille - Zac Euralille 2 - lot 10A à Lille

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Rectorat de l'académie de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Jacques POLLET - Recteur de l'académie

RCS / SIRET

11751904130910001101

Forme juridique

service déconcentré de l'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	création d'une surface de plancher de 15 000m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la construction d'un immeuble de bureaux, comprenant également des salles de réunion,
un espace de restauration.

Il intègre un parking pour 100 places environ et un stationnement pour deux-roues.

L'accès piétons est prévu sur la façade Nord de la parcelle, en face du CNFPT. Les accès véhicules et les livraisons
se feront de façon préférentielle sur le côté Est de la parcelle.

4.2 Objectifs du projet

Le Rectorat de l'académie de Lille et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord sont installés à Lille sur une dizaine de site et dans des locaux ne respectant plus les normes dévolues aux bureaux. Une parcelle de 4 294m² constituant le lot 10A a été acquise auprès de la SPL Euraille pour le regroupement des différents services sur Lille, à proximité des transports en commun et des différentes administrations. L'opération consiste ainsi en un déplacement d'une activité déjà présente sur Lille.

La construction devrait être plus performante que la réglementation thermique actuelle. Elle n'atteindra que ponctuellement la hauteur maximale autorisée par le PLU (27m) compte tenu des capacités constructives du site. Le bâtiment voisin est pris en compte dans l'effet de masque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction devraient durer deux ans, en commençant en 2015, avec évacuation des terres polluées, stationnement privé enterré, éventuellement forages pour géothermie.

La livraison devrait intervenir au deuxième semestre 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La construction est destinée à accueillir 834 postes de travail et des visiteurs (public scolaire et famille, enseignants et non enseignants). 100 places de stationnement sont prévues en sous sol pour le personnel et les véhicules de service, à l'identique de la situation actuelle. Des bornes électriques sont prévues. Un plan de déplacement est également prévu.

La majorité du personnel et les visiteurs utiliseront les transports en commun, métro (ligne 2 du métro - stations Grand Palis ou Porte de Valenciennes) ou le réseau d'autobus (Liane et ligne 18 vers Lomme et Villeneuve d'Ascq).

Le trajet depuis la gare Lille-Flandres peut même se faire à pied. Enfin le local vélo sera dimensionné de façon assez large et une station de V'Lille est voisine.

Une restauration de type brasserie est prévue sur le site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire sera établi.

Une déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposée en cas de géothermie avec prélèvement et rejet dans la nappe de la craie.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire établi dans le cadre du permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de la parcelle	4 294m ²
Surface construite	15 200 m ²
Stationnement	100 places environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Euraille 2, lot 10A
Rue de Bavai
Ville de Lille (59)

Coordonnées géographiques¹ Long. 3 ° 03 ' 48 " N Lat. 50 ° 38 ' 14 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel de friche - terrain ayant servi de zone de dépôt pour le chantier voisin

La parcelle est située en zone UL2d (zone urbaine s'appliquant à ZAC Eurallie, affectée aux logements, équipements de proximité, commerces et bureaux) du PLU.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Lille approuvé initialement le 8 octobre 2004.

ZAC Eurallie2 approuvée le 15 décembre 2000.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel le plus proche est le parc Scarpe Escaut à environ 20km
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Des cartographies du bruit ont été réalisées par LMCU. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement découlera de ces cartes. Des consultations publiques sont prévues en 2014.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La ville de Lille est concerné par un PPRT approuvé en date du 30/08/2012 pour la société les Produits chimiques Loos, un PPRI prescrit en date du 13/02/2001 et un PPRn approuvé en date du 16/05/1990 pour l'aléa Effondrement en présence de cavités.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La SPL Euralille a fait réalisé un diagnostic de pollution montrant des concentrations en métaux dépassant les valeurs de références . Ces volumes de terre devront être évacuées en décharge de classe 2.
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet n'a pas d'incidence sur la nappe du calcaire carbonifère faisant l'objet d'une ZRE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	les sites inscrits ou classés sont situés dans le Vieux-Lille (Quai du Wault, jardin Vauban, Square Foch, rue de la Clef...).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche de Lille est le site FR3112002 situé à près de 15km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Le site le plus proche est situé à plus de 700m : ENSAM boulevard Louis XIV ; il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est à près de 20km du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Une déclaration loi sur l'eau sera déposée pour les forages liés à la géothermie. L'eau prélevée sera réinjectée dans la nappe. En phase exploitation l'eau potable du réseau public sera utilisée pour les besoins domestiques. Des mesures visant à la réduction de la consommation d'eau sont prévues.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le parking en sous-sol est situé au-dessus du niveau de la nappe phréatique. Il n'y aura pas d'impact sur la nappe. Le niveau de la voie ferrée voisine est inférieure au niveau des parkings.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La création de sous-sol pour les parkings et les locaux techniques entraînera un excédent de matériaux de terrassement qui seront éliminés suivant les filières agréées en fonction des analyses de sols.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone est déjà très urbanisée et éloignée des espaces naturels. Elle n'est pas non plus implantée sur une zone des trames vertes et bleues.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune zone à sensibilité particulière n'a été recensée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site se situe dans la ZAC Euralille2 en voie d'achèvement. Constitué de remblais et utilisé pour les chantiers voisins il n'a aucun caractère naturel.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par le périmètre de sécurité de l'industrie objet du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est peu vulnérable aux risques naturels : zone de sismicité faible (2), aléa retrait-gonflement des argiles faible, remontées de nappe faible, pas en zone inondable, à 2km des zones de catiches.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le site est situé à proximité du périphérique Est lillois. Le niveau d'exposition au bruit jour est de 65-70dB(A). L'isolation sonore du bâtiment est prévue conformément à la réglementation. Il jouera un rôle de masque pour les constructions avoisinantes. Les bruits des équipements ne seront sans doute pas perceptibles dans son environnement. Les parkings souterrains rendront les bruits liés aux stationnements des véhicules non perceptibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à quelques phases de travaux. Elles seront ponctuelles et de faibles intensités.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses hors période d'ouverture des bureaux. Il est concerné par l'éclairage public des voiries le desservant pour la sécurité des utilisateurs.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☐	☒	Le projet envisage un chauffage par pompe à chaleur sur géothermie et air extérieur. Il ne devrait pas induire de rejets polluant dans l'air. Le trafic lié aux véhicules est limité par le nombre de places de stationnement (100) qui correspond aux places existant déjà actuellement. La proximité d'échangeurs avec le boulevard périphérique réduit l'entrée de véhicules en ville.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase chantier les rejets hydrauliques devaient être faibles. En phases d'exploitation courante les rejets d'eaux pluviales respecteront le débit de fuite de 4l/s prévu au PLU (toiture végétalisée, infiltration dans le sol, stockage d'eau sur le site). Les rejets d'eaux usées seront renvoyés dans le réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☒	☐	L'activité tertiaire du site engendrera la production de déchets non dangereux d'ordre domestique (papiers, cartons principalement ou de restauration). Ils seront collectés dans le cadre du ramassage organisé par LMCU.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☐	☒	le secteur urbain développé par Eurallille constitue un front bâti qui s'intercale entre le boulevard périphérique et les boulevards urbains (Hoover et Painlevé). La parcelle constitue une des dernières parcelles à aménager au Sud- Est d'Eurallille 2, à la liaison avec l'aménagement de la Porte de Valenciennes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe ainsi sur un terrain en friche, le long du boulevard périphérique, dans un secteur faisant l'objet d'une urbanisation déjà développée (ZAC Euralille 2 et Porte de Valenciennes) et ne présentant pas d'enjeux au regard du milieu naturel ou du patrimoine.

Les terres polluées par des métaux seront évacuées conformément aux réglementations.

Les activités qui y auront lieu sont déjà installées à Lille, dans plusieurs endroits. Le regroupement des activités contribuera à réduire les déplacements entre les sites. Le stationnement limité comme actuellement à 100 places et l'implantation à proximité d'échangeurs réduiront l'impact lié au trafic.

Une solution de chauffage par géothermie est privilégiée et conduira si elle est confirmée à une déclaration loi sur l'eau. La qualité de la construction réduira les consommations d'eau et d'énergie par rapport à la situation existante. La principale préoccupation au regard du site pour les futurs occupants concerne la protection par rapport au bruit du boulevard périphérique. Le projet vise en particulier pour le confort acoustique (comme pour la gestion de l'énergie et le confort hygrothermique) un niveau très performant. Une solution de façade en double peau est à l'étude pour répondre aux deux contraintes acoustiques et thermiques. L'immeuble constituera un masque pour les constructions voisines au regard du bruit.

L'impact du projet sur le site devrait être positif en achevant l'aménagement de la zone et en ayant un rôle de masque pour le bruit. L'impact du site sur le projet concerne surtout le bruit qui est pris en compte dès les phases amont d'études. La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 6 : PPRT PC Loos et PER cavités de Lille

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

LILLE

le,

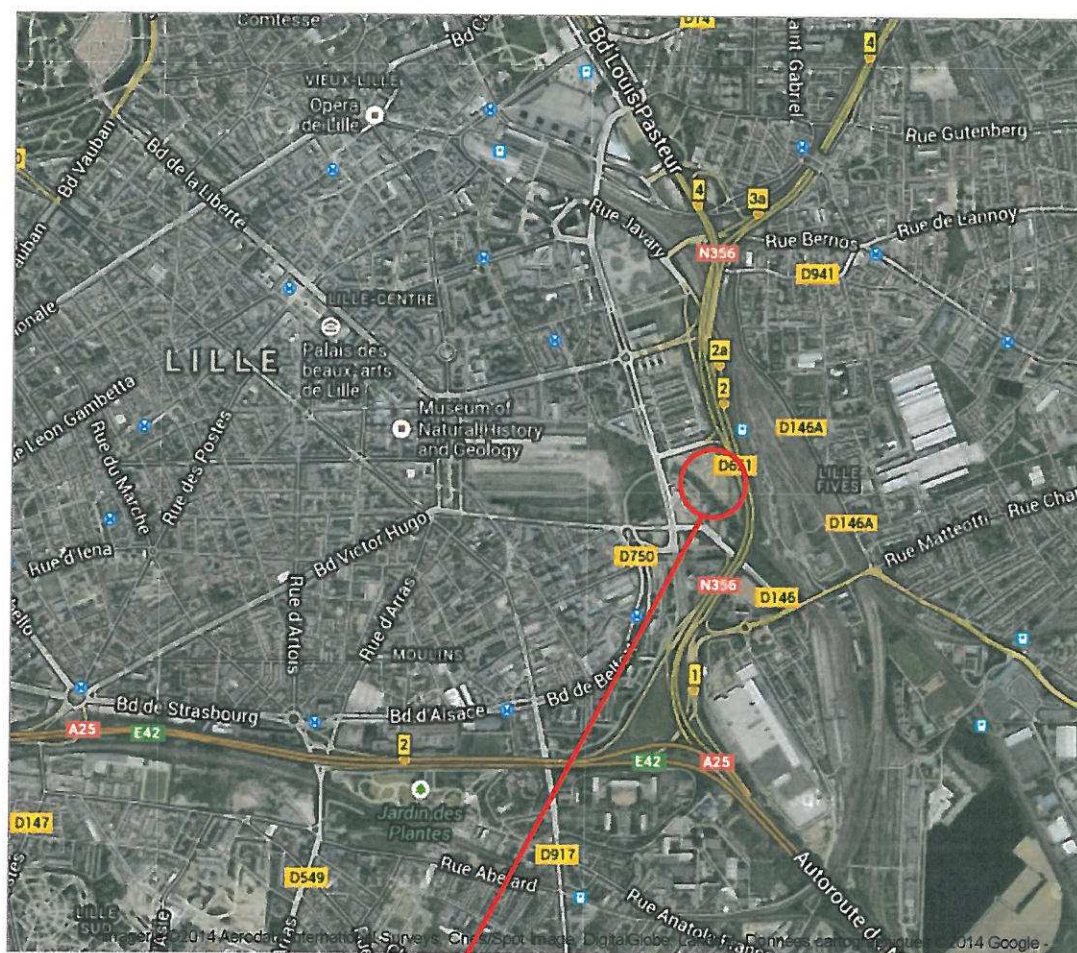
23 AVR. 2014

Signature

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint

Frédéric PATOUT

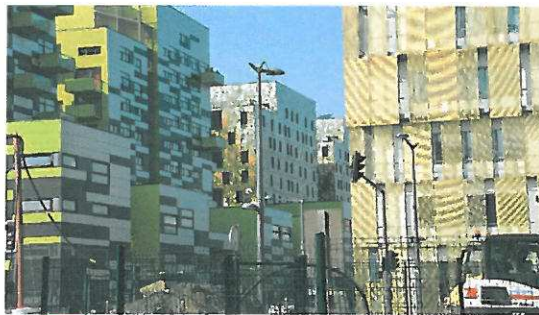
ANNEXE 2 : Plan de situation



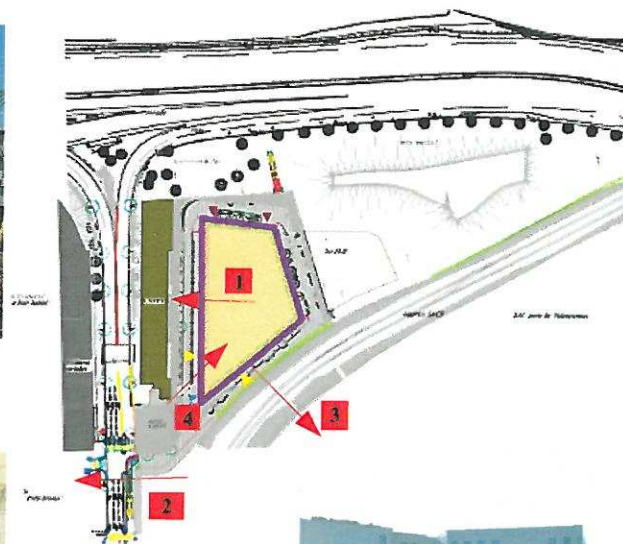
ANNEXES 3 et 4 : photos de la zone d'implantation et repérage (mars 2014) – enveloppe du projet



1 CNFPT



2 Le Bois Habité



4 Vue sur le site actuel



3 Porte de Valenciennes



vue aérienne ZAC EURALILLE 2

Ilôt 10 A

Précisions sur l'environnement du "Triangle Sud"

- 1 - tranchée voie SNCF
- 2 - butte paysagée
- 3 - réservoir enterréluvial
- 4 - îlot résidentiel
- 5 - logement étudiant
- 6 - emplacement non attribué



vue lointaine depuis l'espace urbain



vue lointaine depuis l'espace urbain,
à l'Ouest en survol de la ZAC Saint Sauveur
(depuis immeuble actuel DSDEN 59)



Repérage du site au sein de la
ZAC EURALILLE 2